



DEC112766INSB

*Décision portant nomination de Monsieur FERVEUR Jean-François en qualité de chargé de mission.*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur FERVEUR Jean-François, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques **du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet le suivi de la physiologie animale.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur FERVEUR Jean-François demeure affecté à l'UMR 6265 « Centre des sciences du goût et de l'alimentation – CSGA » située à Dijon.

**Art. 2 – Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012**, Monsieur FERVEUR Jean-François percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Est (DR6).

**Art.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs